



# PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2023

Conseil Municipal du 9 mars 2023

---

# Le débat d'orientation budgétaire

---

- ▲ Obligation légale dans les deux mois précédant le vote du budget primitif
- ▲ Analyse rétrospective
- ▲ Analyse prospective
  - Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement
  - Présentation des engagements pluriannuels
  - Informations relatives à la structure et la gestion de la dette
  - Informations relatives aux ressources humaines de la collectivité

# Présentation de la commune – les chiffres clés\*

Commune membre de la  
Communauté  
d'Agglomération du  
Libournais depuis 2012

▪ 24 941 habitants

- Superficie : 20,6 km<sup>2</sup>
- Densité : 1 188,1 habitants / km<sup>2</sup>
- 128 077 mètres de longueur de voirie

▪ 13 977 logements dont  
1,9 % de résidences  
secondaires et 10,1 % de  
logements vacants

- environ 3 000  
établissements
- 17 438 emplois

▪ revenu moyen par habitant:  
14 174 € (*revenu moyen de la  
strate : 16 100 €*)

\*Données INSEE

---

# Un contexte économique en berne

---

- ▲ Des comptes publics dégradés par la crise sanitaire de 2020
- ▲ Une situation géopolitique marquée par la guerre en Ukraine
- ▲ Une croissance faible estimée à moins de 1% en 2023 après 2,6% en 2022
- ▲ Une inflation élevée de l'ordre de 6% en 2022 et 2023 touchant de plein fouet l'énergie et les produits alimentaires
- ▲ Des taux d'intérêt à la hausse

---

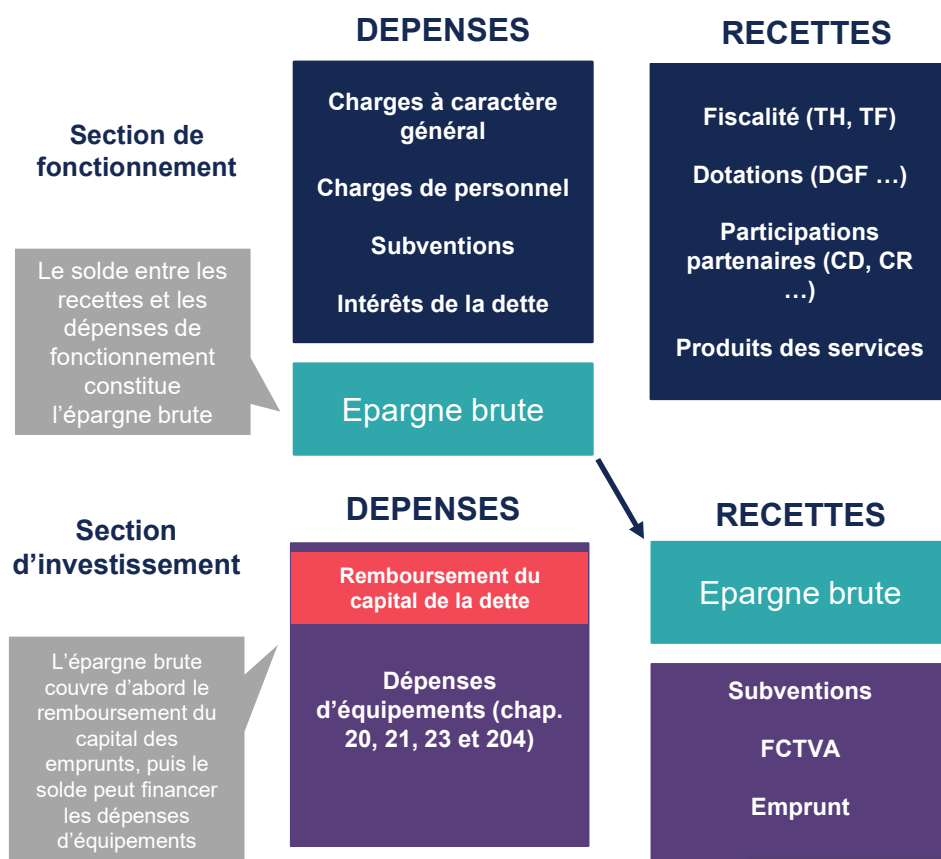
# Les mesures de la Loi de Finances 2023

---

- ▲ Une réforme des indicateurs financiers décalée pour l'effort fiscal mais maintenue pour le potentiel fiscal
- ▲ Un abondement exceptionnel de 320 M€ (+ 1,7%) des dotations et un écrêtement de la dotation forfaitaire suspendu pour 2023
- ▲ L'amortisseur électricité et un nouveau filet de sécurité pour 2023
- ▲ Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité de 7,1%
- ▲ Une Loi de Finances 2023 de soutien à l'investissement local orienté vers la performance environnementale et le changement climatique (DSIL et Fonds vert,...)

# Les règles d'équilibre budgétaire

## Les règles d'équilibre des comptes des communes



## Sections de fonctionnement et d'investissement respectivement équilibrées

- Evaluation sincère des dépenses et des recettes
- Financement de l'annuité des emprunts en capital par des recettes propres
- Section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif et la section d'investissement doit être votée en équilibre
- **Si l'épargne brute ne suffit pas à rembourser le capital de la dette**, la collectivité ne dégage aucun autofinancement, ce qui implique :
  - Une **baisse de la capacité de financement** des prochaines dépenses d'équipement.
  - La nécessité de recourir **aux autres ressources propres** (FCTVA, Taxe d'urbanisme, Cessions d'immobilisations...) pour couvrir le remboursement de la dette.

---

# Les objectifs et la méthodologie du ROB

---

## Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▲ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers.
- ▲ **Déterminer la capacité d'investissement de la collectivité ainsi que l'évolution de ses ratios financiers**

## La méthodologie

### Les données renseignées :

- ▲ 2022 : Intégration des données du CA 2022 provisoire
- ▲ 2023 et suivants : intégration du BP 2023 avec un taux d'exécution prévisionnel, ainsi que des éléments apportés par la Loi de Finances 2023.

---

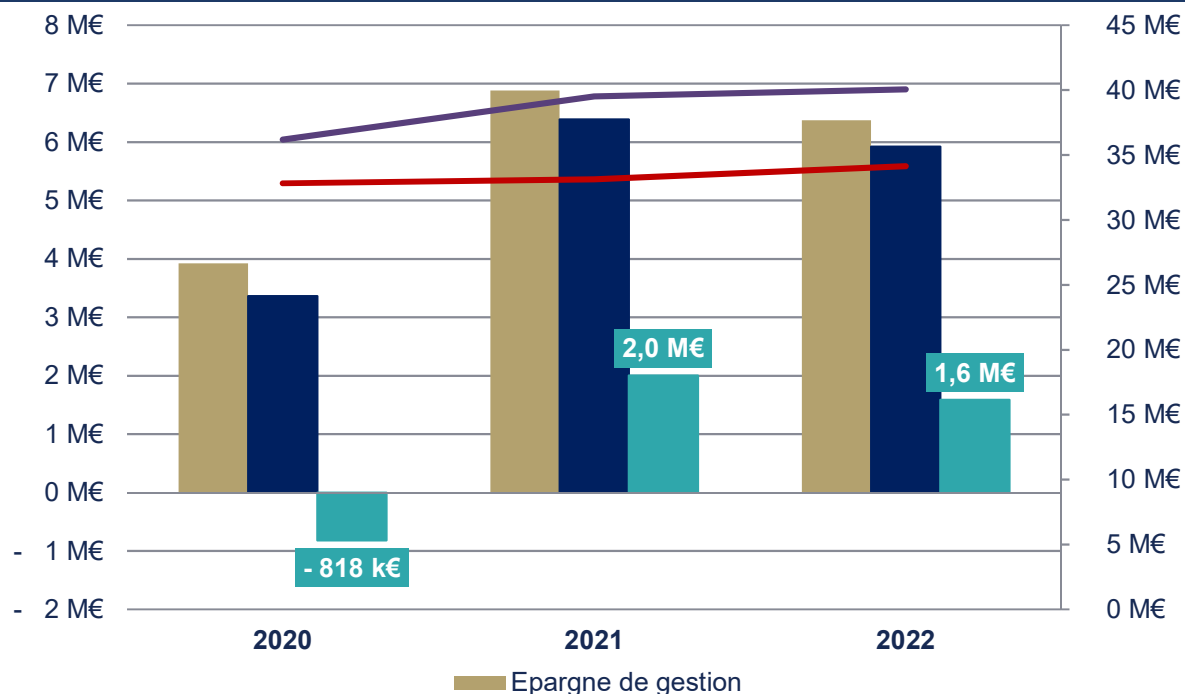
# Synthèse des éléments de rétrospective 2020 - 2022



# Budget 2022 : bilan de l'exécution

	CA 2022 provisoire	ROB 2022	Tendance / ROB 2022
Recettes réelles de fonctionnement	40 M€	39,4 M€	↑
Dépenses réelles de fonctionnement	34 M€	34 M€	▬
Dépenses d'équipement	12 M€	11,7 M€	↑
Subventions	1,3 M€	2,5 M€	↓
Epargne Nette	1,6 M€	1 M€	↑
Taux Epargne Brute	14,8 %	13,3 %	↑
Encours de dette	41 M€	39,7 M€	↑
Ratio de désendettement	6,9 ans	7,5 ans	↓

# L'évolution des épargnes



Sur la période, les recettes réelles de fonctionnement évoluent en moyenne de +4,60 %/an (+1,15 M€/an) contre +1,98%/an (+438 k€/an) pour les dépenses réelles de fonctionnement.

La commune de Libourne a connu, en 2020, une dégradation du niveau de ses épargnes due principalement à une crise des recettes pendant la crise sanitaire.

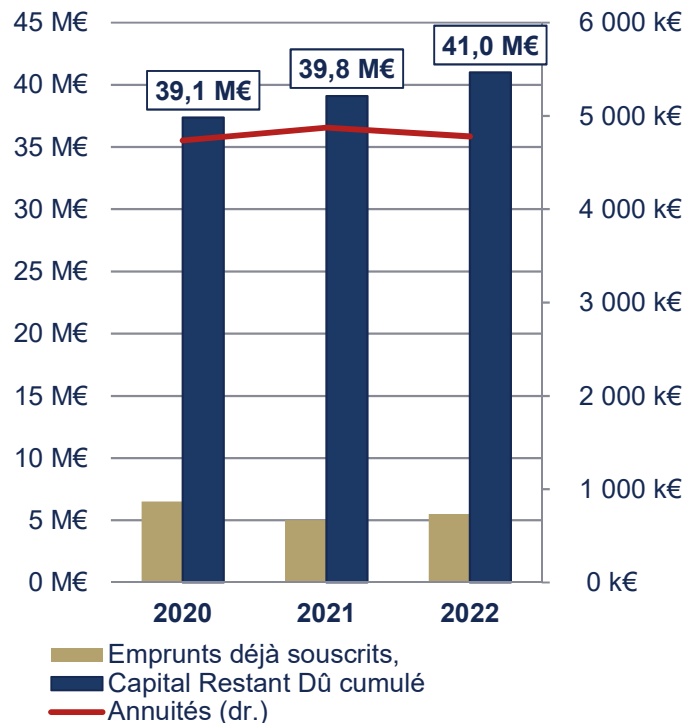
En 2021, nous observons une tendance inverse. En effet, les RRF connaissent une évolution plus importante que celle des DRF, ce qui explique l'amélioration du niveau des épargnes de la collectivité.

Le taux d'épargne brute s'élève à 16,16% en 2021 et à 14,8% en 2022 et se trouve largement au-dessus du niveau minimum des 8% recommandé en analyse financière.

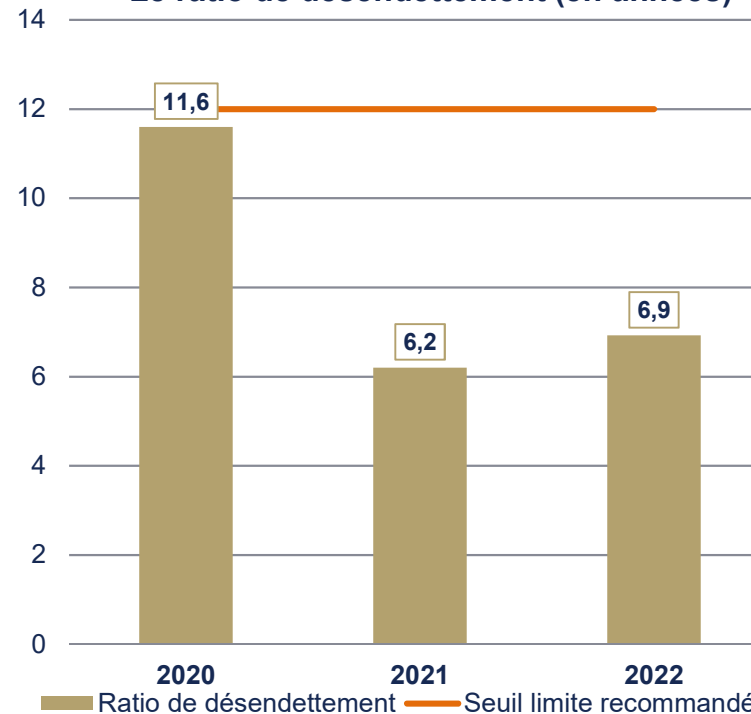
En 2022, l'épargne nette suit également la trajectoire de l'épargne de gestion pour atteindre 1,6 M€.

# Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement (en années)



Sur la période, la collectivité a mobilisé **17 M€** d'emprunt. Le CRD au 31/12/2020 est de **39,1 M€** et augmente sur la période, atterrissant à **41 M€ en 2022**.

L'augmentation du capital restant dû sur la période ne vient pas détériorer le ratio de désendettement grâce à l'amélioration de l'épargne brute **(+2,5 M€ entre 2020 et 2022)**.

Cela conduit à un niveau correct du ratio de désendettement qui passe de **11,1 années** en 2020 à **6,9 années** en 2022. Ce niveau de fin de période reste **bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans** recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, seuil maintenu dans la LPFP 2023-2027.

# Comparaison des indicateurs financiers de la collectivité entre 2020 et 2022

Données de la collectivité	Année 2020	Année 2022	Tendance
Épargne nette	- 818 k€	1,6 M€	↑
Taux d'épargne brute	9,3 %	14,8 %	↑
Ratio de désendettement	11,1 ans	6,9 ans	↓
Capital emprunté sur la période 2020-2022	17 M€		
Encours de dette au 31/12	39,1 M€	41 M€	↑
Total dépenses d'équipement 2020-2022	32,8 M€		
Fonds de roulement de fin d'exercice	2,02 M€	2,03 M€	↑

---

# Synthèse des éléments de prospective 2023 - 2025

---

# Les hypothèses retenues

---

Maintenir les objectifs financiers pour la période 2023-2025, malgré une inflation élevée et des taux d'intérêt en hausse :

- ▲ **une épargne nette positive**
- ▲ **un taux de désendettement inférieur à 10 ans en fin de période**
- ▲ **un niveau d'investissement élevé** pour le projet urbain en intégrant en 2023 et 2024 la reconstruction du Pont Beauséjour (maintenir un niveau d'investissement annuel de 12 M€ hors Pont Beauséjour)

# Les hypothèses retenues

Rappel : Les orientations budgétaires sont présentées en projection de crédits exécutés, donc plus proches des comptes administratifs que les crédits ouverts au budget primitif 2023.

- ▲ Pour les dépenses de fonctionnement
  - ▲ 2023 : + 9%
  - ▲ 2024 : + 3,4%
  - ▲ 2025 : + 2,6%
  
- ▲ Pour les recettes de fonctionnement (hors augmentation de la fiscalité)
  - ▲ Evolution des bases fiscales :
    - ▲ 2023 : actualisation + 7,1% et physique + 0,5%
    - ▲ 2024 : actualisation + 6% et physique + 0,5%
    - ▲ 2025 : actualisation + 2,5 % et physique + 0,5%

# Les hypothèses retenues

- ▲ Evolution de la DGF
  - ▲ 2023: progression de + 12 k€, liée à la hausse de population
  - ▲ 2024 et 2025 stabilité des dotations forfaitaire et de solidarité urbaine; pour la dotation nationale de péréquation : 50 % de 2023 en 2024, 0 € en 2025
  
- ▲ Evolution des droits de mutation
  - ▲ 2023 et 2024 : Maintien d'un montant élevé (1,9 M€ par an) pour rappel (2 M€ perçus en 2022) puis une baisse en 2025 (1,6 M€ )
  
- ▲ Evolution du produit des services (dont stationnement)
  - ▲ 2023: stabilité
  - ▲ 2024 et 2025 +3% par an soit + 100 000 €
  
- ▲ Pour les dépenses d'investissement
  - Application d'un taux de réalisation de 75% des inscriptions budgétaires (reports compris)
  - ▲ 2023 : 17 M€ dont Beauséjour 5,4 M€
  - ▲ 2024 : 15 M€ dont Beauséjour 3 M€
  - ▲ 2025 : 12 M€



# Les hypothèses retenues

- ▲ Pour les recettes d'investissement
  - ▲ Evolution des subventions
    - ▲ 2023 : 3,1 M€ dont 1 M€ pour le pont Beauséjour (soit un taux de 18%)
    - ▲ 2024 : 3,7 M€ dont 2,1 M€ pour le pont Beauséjour (soit un taux de 25%)
    - ▲ 2025 : 1,6 M€ soit un taux de 13 %
  - ▲ Prévision des cessions
    - ▲ 2023 : 1,2 M€
    - ▲ 2024 : 1,5 M€
    - ▲ 2025 : 1,5 M€
- ▲ Fonds de roulement
  - ▲ Stabilisé à 3 M€ afin de conserver une bonne gestion de trésorerie. Le fonds de roulement respecte le seuil recommandé par les Chambres Régionales des Comptes, qui préconisent un seuil minimum de deux mois de dépenses de personnel
- ▲ Equilibre de l'investissement par l'emprunt en fonction des choix qui seront retenus en matière de produit fiscal.

---

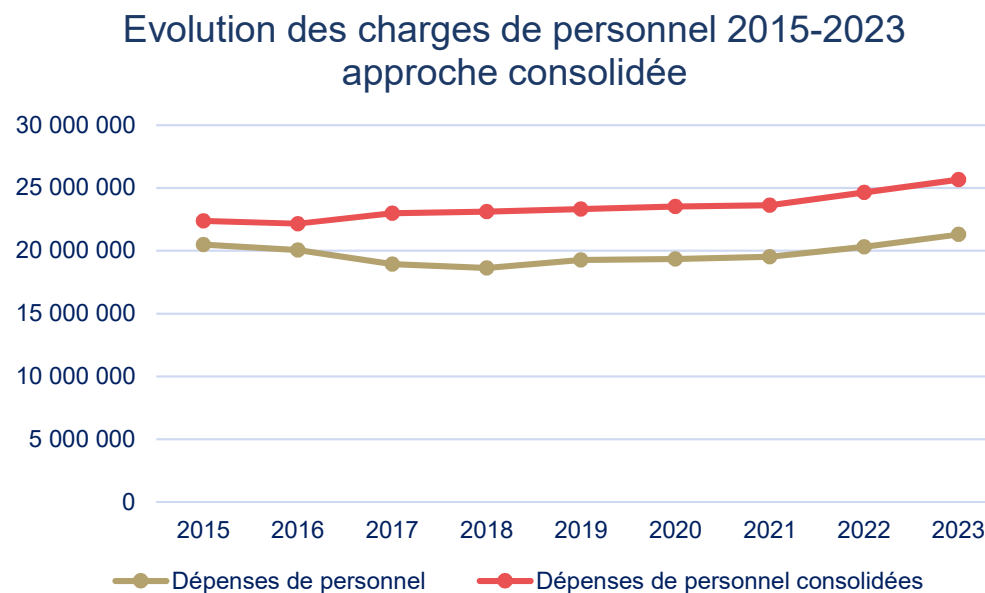
# Les principales augmentations en dépenses en 2023

---

- ▲ Charges de personnel : + 1 M€ dont 860 k€ d'incompressibles (augmentation du point d'indice, du SMIC, GVT, ....)
- ▲ Energie : + 700 k€
- ▲ Charges financières : + 300 k€
- ▲ Contrats de prestations de services et de maintenance : + 200 k€
- ▲ CCAS et FAC : + 200 k€ chacun, soit + 400 K€

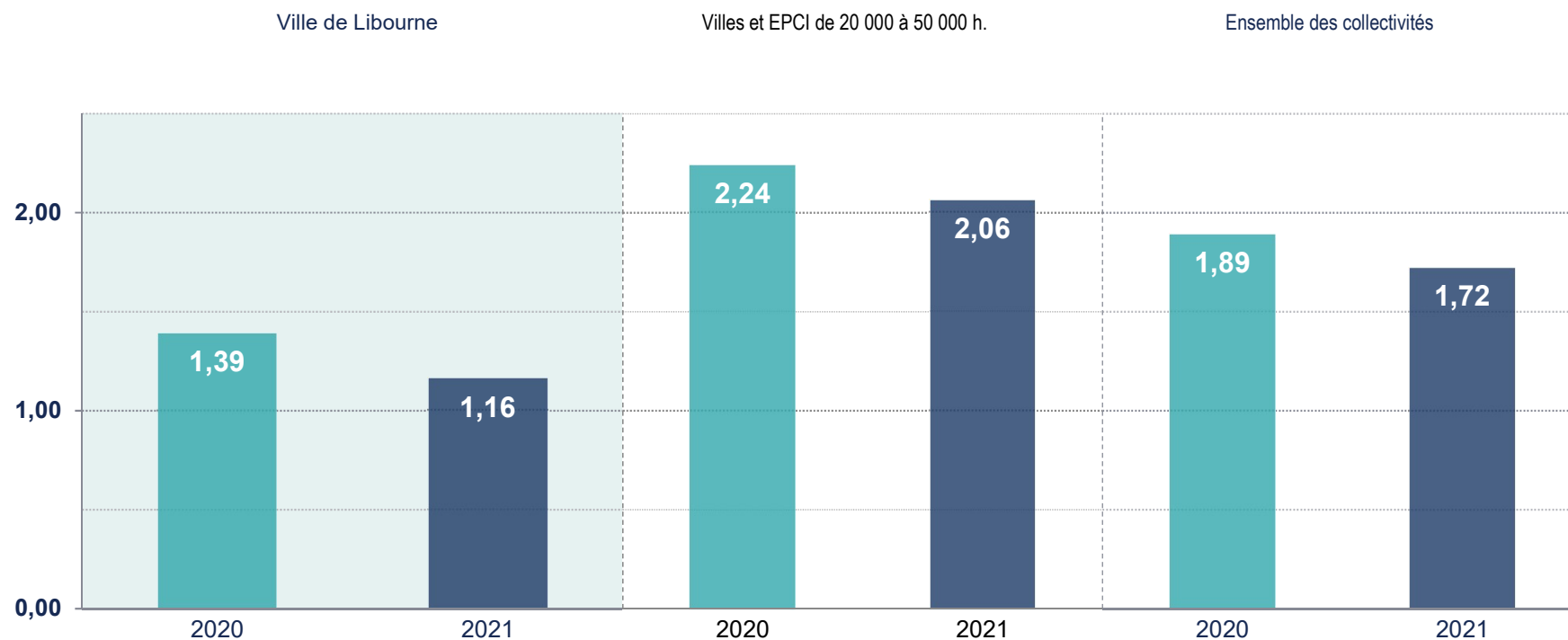
# Evolution des dépenses de Personnel – chapitre 012 – approche consolidée entre 2015 et 2023

Année	Coût dépenses de personnel en euros (chapitre 012 global)	Coût dépenses de personnel consolidé en euros
2015	20 492 000	22 392 000
2016	20 063 000	22 163 000
2017	18 947 000	22 986 000
2018	18 635 000	23 113 000
2019	19 284 000	23 335 000
2020	19 341 000	23 529 000
2021	19 534 000	23 618 000
2022	20 321 000	24 653 000
2023 (prévisionnel)	21 300 000	25 665 000



# Observatoire de la dette : un taux moyen nettement inférieur à celui de la strate

Taux moyen (en %, annuel 30/360)

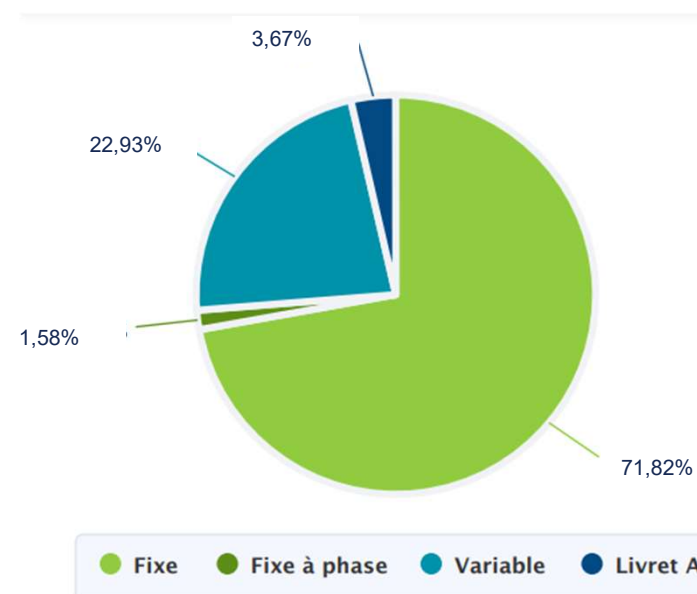


Le taux moyen de la dette est à la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus. Il s'interprète comme une mesure instantanée, à la date d'analyse, de la vitesse à laquelle courent les intérêts.

# Structure de la dette au 31/12/2022

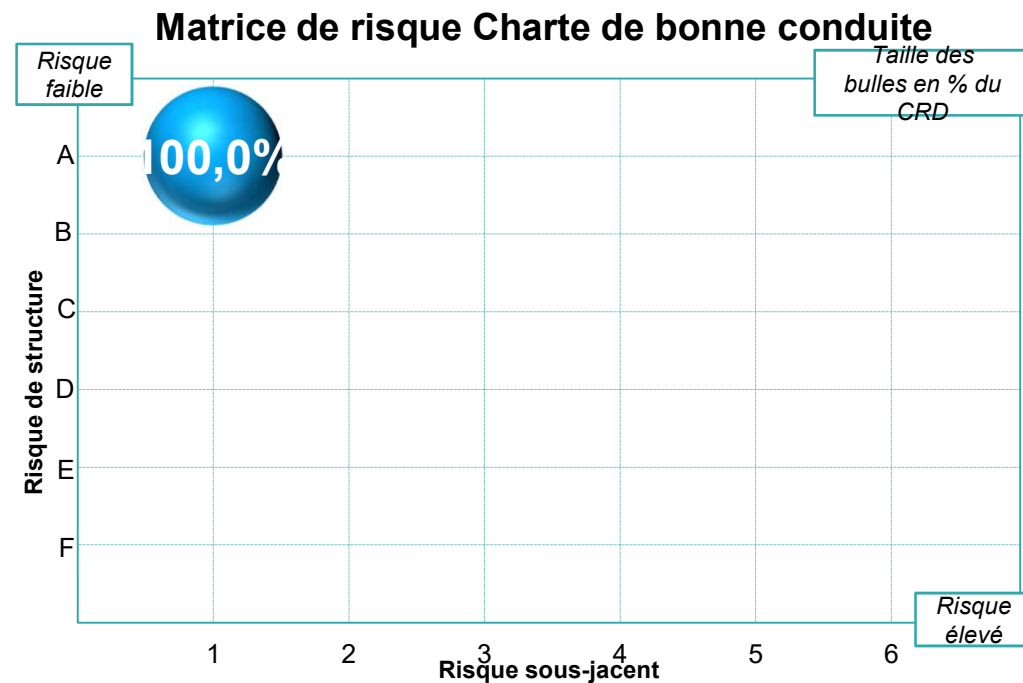
La dette du budget principal compte 37 emprunts contractés auprès de 10 prêteurs  
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 1,42%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
<b>Fixe</b>	29 443 013 €	71,82%	1,21%
<b>Fixe à phases</b>	650 000 €	1,58%	0,56%
<b>Variable</b>	9 401 123 €	22,93%	2,20%
<b>Livret A</b>	1 502 579 €	3,67%	2,37%
<b>Total</b>	40 996 714 €	100,0%	1,42%



# Un risque minimal au sens de la Charte de Bonne Conduite

Produits non structurés (1A) : 100,0%



Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).

---

# La fiscalité : une équation complexe à plusieurs inconnues

---

- ▲ Des dépenses, principalement subies qui, inflation oblige, augmentent plus rapidement que les recettes
- ▲ Des dotations de l'Etat qui font fi de la hausse des prix et, au mieux, stagnent
- ▲ La volonté de préserver des services à la population accessibles et de conforter le projet urbain tout en assumant la reconstruction du pont Beauséjour
- ▲ Une conjoncture 2023/2024 pleine d'incertitudes

---

# La fiscalité : un chemin budgétaire 2023/2025 complexe

---

- ▲ Un choix de raison avec une augmentation des taux<sup>(1)</sup> dès 2023
- ▲ Un choix tenant compte du contexte économique et social 2023 avec une augmentation des taux envisagée en 2024

(1)TFPB, TFNB, THRS et THLV

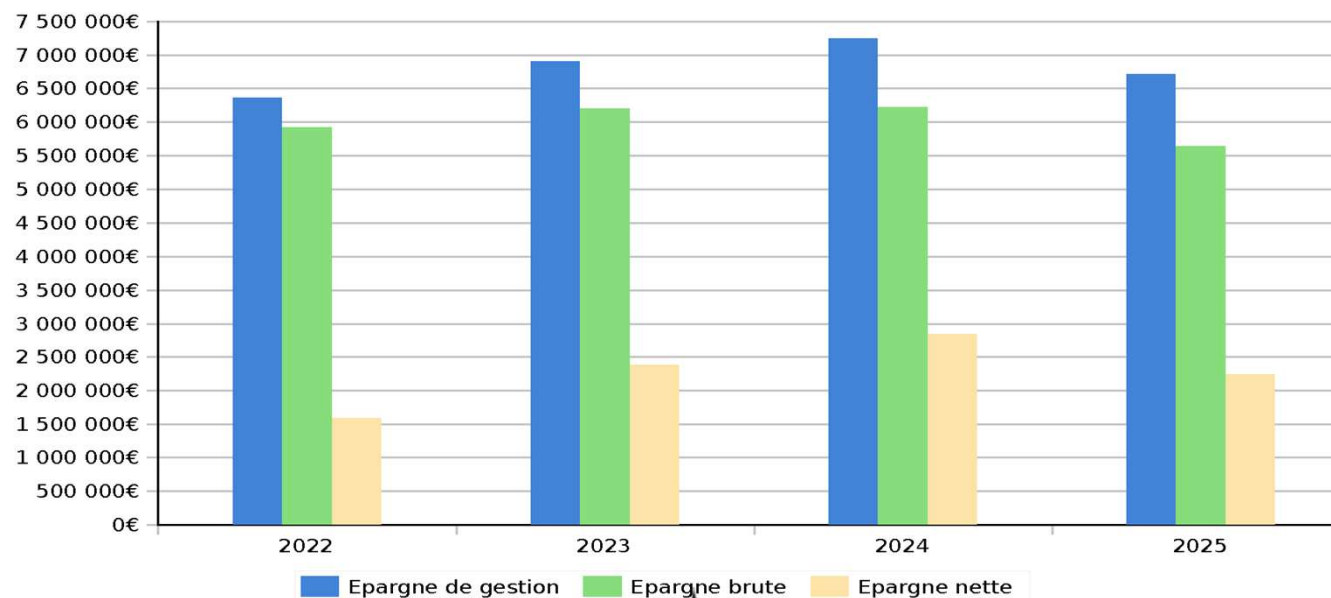


# Augmentation TF + 5 pts en 2023

## Evolution des épargnes

	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	6 368 469	6 909 656	7 241 733	6 716 162
Epargne brute	5 923 525	6 205 322	6 226 272	5 639 079
Taux d'épargne brute (en %)	14,79 %	14,28 %	13,94 %	12,53 %
Epargne nette	1 587 978	2 379 082	2 851 523	2 235 707

### Epargnes



# Augmentation TF + 5 pts en 2023

- ▲ L'encours de dette passerait de 40,9 M€ en 2022 à 50,4 M€ en 2025

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2022	40 996 714	4,86 %	5 500 000
2023	47 209 301	15,15 %	8 755 072
2024	48 748 028	3,26 %	4 913 477
2025	50 473 949	3,54 %	5 129 293

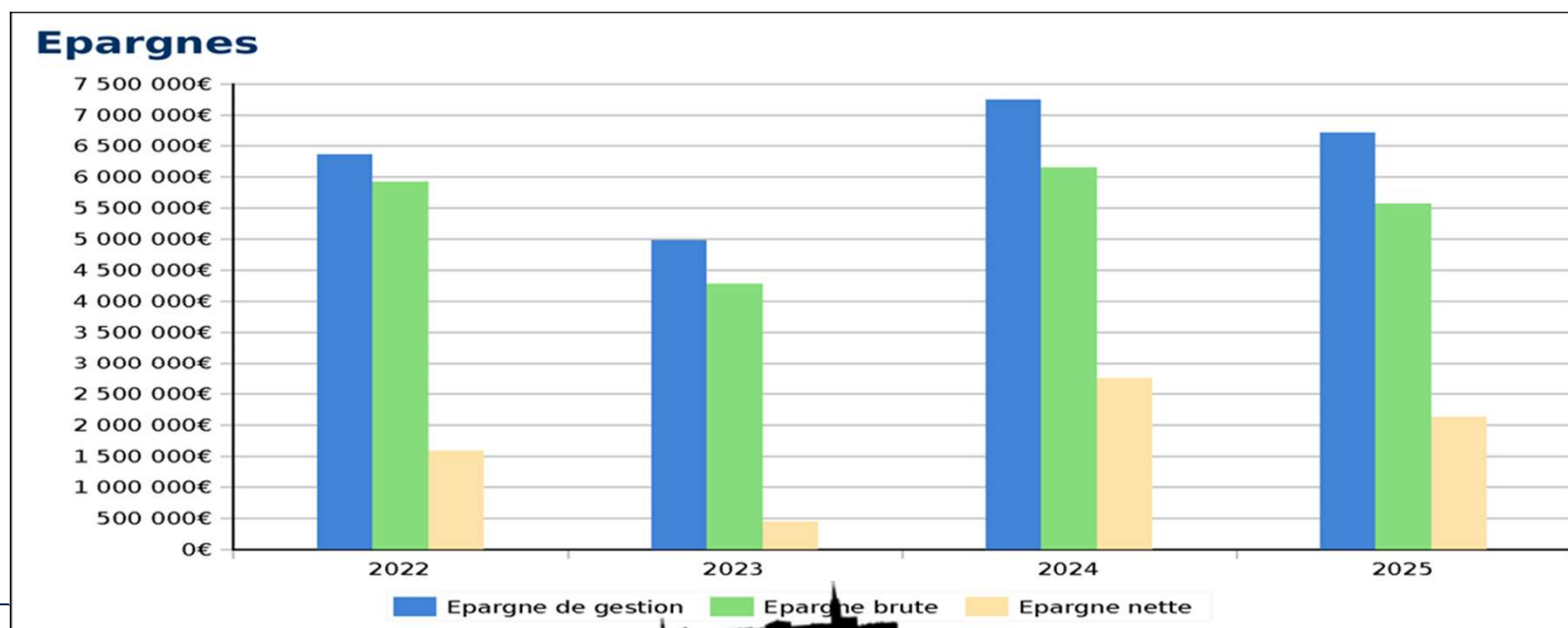
- ▲ La capacité de désendettement évoluerait comme suit :

	2022	2023	2024	2025
Ratio	6,9 ans	7,6 ans	7,8 ans	9 ans

# Augmentation TF + 5 pts en 2024

## Evolution des épargnes

	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	6 368 469	4 985 465	7 241 733	6 716 162
Epargne brute	5 923 525	4 281 131	6 158 926	5 569 375
Taux d'épargne brute (en %)	14,79 %	10,31 %	13,79 %	12,37 %
Epargne nette	1 587 978	454 891	2 746 902	2 125 397



# Augmentation TF + 5 pts en 2024

▲ L'encours de dette passerait de 40,9 M€ en 2022 à 52,5 M€ en 2025

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2022	40 996 714	4,86 %	5 500 000
2023	49 133 491	19,85 %	10 679 263
2024	50 739 566	3,27 %	5 018 098
2025	52 535 190	3,54 %	5 239 602

▲ La capacité de désendettement évoluerait comme suit :

	2022	2023	2024	2025
Ratio	6,9 ans	11,5 ans	8,2 ans	9,4 ans

# Evolution des principaux indicateurs entre 2023 et 2025

	2023	2024	2025
Epargne de gestion	4 985 465 €	7 241 733 €	6 716 162 €
Epargne brute	4 281 131 €	6 158 926 €	5 569 375 €
Epargne nette	454 891 €	2 746 902 €	2 125 397 €
Taux d'épargne brute	10,31%	13,79%	12,37%
Emprunt	10 679 263 €	5 018 098 €	5 239 602 €
CRD au 31/12	49 133 491 €	50 739 566 €	52 535 190 €
Annuité	4 530 574 €	4 494 831 €	4 590 764 €
Ratio de désendettement	11,5 ans	8,2 ans	9,4 ans
Fonds de roulement au 31/12	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €

---

# Les opérations d'investissement en 2023 : 21,4 M€ de nouvelles inscriptions et 2,1 M€ de reports\*

*\* Pour rappel, le ROB prévoit un taux de réalisation de 75%*

# Les opérations d'investissement 2023

## GRANDS PROJETS = 10,8 M€

*dont*

- Place Joffre ➡ 1 900 k€
- Eglise St Jean (extérieur et place ) ➡ 2 500 k€
  - Pont Beauséjour ➡ 5 400 k€
  - Quais de la Confluence ➡ 150 k€
- Contrat de concession Cœur de Bastide dont la rue Gambetta ➡ 561 k€
  - Plan vélo ➡ 250 k€

# Les opérations d'investissement 2023

## PROJETS QUARTIERS ET REQUALIFICATION ESPACE PUBLIC = 3 M€

*dont*

- Chaussées trottoirs → 800 k€
- Projet Urbain de Quartier → 200 k€
- Accompagnement travaux du Département (av. Pompidou) → 338 k€
  - Vidéo protection → 400 k€
  - Stratégie numérique → 140 k€
  - Budget participatif → 125 k€
- Cadre de vie des quartiers → 100 k€
  - Smart City → 180 k€



# Les opérations d'investissement 2023

## PROJETS VILLE ECOLOGIQUE = 800 k€

*dont*

- Bâtiments scolaires, sites sportifs et logements scolaires (amélioration thermique) ➡ 519 k€
  - Plan arbres et verdissement ➡ 100 k€
  - Végétalisation des cours d'écoles ➡ 150 k€

## PROJETS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE = 218 k€

*dont*

- Aide à la restauration des façades ➡ 130 k€

## PROJETS CULTURE = 217 k€

*dont*

- Rénovation de la médiathèque ➡ 115 k€

# Les opérations d'investissement 2023

## PROJETS SPORT = 1,3 M€

*dont*

- Homologation Stade Robert Boulin et maison du Rugby ➡ 366 k€
  - Stand de tir ➡ 108 k€
  - Nouvelle salle d'escrime ➡ 120 k€
    - Circuit Pump Track ➡ 198 k€

## PROJETS EDUCATION = 735 k€

*dont*

- Façades des bâtiments scolaires (Ecole Marie Marvingt) ➡ 374 k€

# Les opérations d'investissement 2023

## **AUTRES OPERATIONS = 4,38 M€**

*dont*

- PATRIMOINE BATI (Opérations annuelles et récurrentes) ➡ 1,7 M€
  - POLE TECHNIQUE ➡ 920 k€
  - INFRASTRUCTURE (Travaux récurrents) ➡ 515 k€
  - AUTRES OPERATIONS ➡ 1,2 M€  
(Acquisitions foncières, équipement et mobilier des services...)

---

# Budget annexe FAC

## Festivités Culturelles : les orientations budgétaires

# Evolution des principales charges de fonctionnement

- ▲ **Les charges de personnel** (évolution de +6,3 % en 2023, avec l'impact du point d'indice sur une année pleine, puis évolution de + 2,5% à partir de 2024)

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
430 086	429 859	457 940	496 031	527 244	540 425	553 936

- ▲ **Les charges à caractère général** (évolution de +13,7 % en 2023, avec l'impact de l'inflation, puis évolution de ces charges en fonction de l'évolution de l'IPCH + 2,5% en 2024 et + 2,1 % en 2025)

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
677 196	329 978	567 533	721 139	820 000	840 500	861 515

- ▲ **Les intérêts de la dette**

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
30 255	26 341	22 752	18 679	16 500	9 600	5 500

# Evolution des principales recettes de fonctionnement

- ▲ Produits des services : Ce compte regroupe les abonnements de la saison culturelle et les locations du théâtre

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
117 557	53 028	58 458	108 512	111 200	113 400	116 200

- ▲ Subventions et participations : Ce compte regroupe les subventions des partenaires institutionnels et les mécénats

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
258 218	169 625	236 526	212 403	203 000	207 000	211 000

# Evolution de la subvention d'équilibre

- ▲ Subvention d'équilibre versée par le Budget principal : pour 2023, une subvention à la hausse prenant en compte l'impact du point d'indice en année pleine et de l'inflation

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget prévisionnel	990 000	995 000	769 000	970 000	1 145 000	1 167 900	1 191 258
Compte administratif	945 000	995 000	730 000	970 000	1 145 000	1 330 000	

# CONCLUSION

## Synthèse

- Comme pour tous les acteurs économiques, ménages et entreprises, la crise économique et sociale actuelle, avec une situation géopolitique incertaine, touche de plein fouet les collectivités locales.
- L'inflation de près de 6% en 2022, prévue à ce même niveau pour 2023, impacte fortement l'énergie, l'alimentation et bien d'autres domaines, souvent de première nécessité.
- C'est dans ce contexte, avec ces incertitudes à court et moyen terme, que l'exercice budgétaire 2023 ne retient pourtant pas de sursaut fiscal, préservant ainsi le pouvoir d'achat déjà bien entamé de nos concitoyens.
- Pour 2024 et 2025, la conjonction de nos ambitions pour Libourne et d'hypothèses plutôt pessimistes pour les mois à venir - à confirmer le moment venu - incitent tant à la prudence qu'au réalisme. En suivant ce chemin budgétaire sur une période 2023-2025 pleine d'incertitudes, la ville de Libourne entend à la fois préserver ses grands équilibres financiers et respecter ses objectifs :

Une épargne nette positive sur toute la période

Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans en fin de période

Un niveau d'investissement soutenu avec 45 M€ de dépenses d'équipement pour conforter le projet urbain, tout en assumant la reconstruction du pont Beauséjour en 2023 (5,4 M€) et 2024 (3 M€)